

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 10 juillet 2017

18 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le secrétaire	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC	
7.2 Audience publique - fermeture de rue – Parcelle A – rue Babin	7 - 12
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 26 juin 2017	13 - 18
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Administration	
10.1.1 Contribution financière - Association des vétérans de Dieppe	19 - 24
10.1.2 Ratification - diverses directives adoptées en réunions fermées	25 - 30

10.2	Culture, loisirs et vie communautaire	
10.2.1	Projet de mise en valeur des aboiteaux - Pointe-aux-Renards	31 - 38
10.3	Ingénierie	
10.3.1	Adjudication de marché – reconstruction – rue Sunset	39 - 46
10.3.2	Adjudication de marché – broyage et asphaltage 2017 – travaux additionnels	47 - 52
10.4	Planification et développement	
10.4.1	Acceptation – recommandation du CCU – projet de rezonage – rue Champlain – NID 674416 – station-service	53 - 60
10.4.2	Acceptation – recommandation du CCU – projet de révision - Arrêté Z-9 (2017) - Plan d'aménagement municipal et Arrêté de zonage Z-10 (2017)	61 - 66
10.4.3	Acceptation – recommandation du CCU – projet de modification de condition – rues Sunset et Ste-Thérèse – Place Horizon	67 - 72
10.5	Travaux publics	
10.5.1	Adjudication de marché – déneigement des rues municipales	73 - 77
11.	Arrêtés municipaux	
11.1	Arrêté C-22 autorisant la ville de Dieppe à fermer de manière permanente une portion de la rue Babin	78 - 79
11.1.1	1ère lecture - TITRE	
11.1.2	2e lecture - TITRE	
11.2	Arrêté Z-9-5 modifiant l'Arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe	80 - 81
11.2.1	1ère lecture - TITRE	
11.2.2	2e lecture - TITRE	
11.3	Arrêté Z-10-5 modifiant l'Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe	82 - 83
11.3.1	1ère lecture - TITRE	
11.3.2	2e lecture - TITRE	

11.4	Arrêté Z-9 (2017) concernant le plan d'aménagement municipal	84 - 291
11.4.1	1ère lecture - TITRE	
11.4.2	2e lecture - TITRE	
11.5	Arrêté de zonage Z-10 (2017)	292 - 476
11.5.1	1ère lecture - TITRE	
11.5.2	2e lecture - TITRE	
12.	Avis de motion	
13.	Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil	
14.	Levée de la réunion	

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Contribution financière - Association des vétérans de Dieppe
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil autorise qu'une contribution financière d'une somme de 1 400 \$ soit accordée à l'Association des vétérans de Dieppe en vue de la participation de sept Cadets de l'Armée de Dieppe aux activités organisées dans le cadre du 75e anniversaire du raid sur Dieppe qui auront lieu en août 2017 en Normandie, France, et autorise en plus que cette dépense soit répartie entre les comptes de dépenses respectifs des membres du conseil.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.2
Titre: Ratification - diverses directives adoptées en réunions fermées
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil ratifie les directives adoptées lors de réunions fermées du conseil portant sur les sujets suivants :

- Protocole d'entente - Dieppe-Moncton-Riverview - développement économique régional
- Contribution financière - tempête de verglas - Péninsule acadienne

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Projet de mise en valeur des aboiteaux - Pointe-aux-Renards
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil adjuge le marché visant la construction d'un belvédère avec panneaux d'interprétation pour le projet de mise en valeur des aboiteaux à la Pointe-aux-Renards, au soumissionnaire le moins-disant, soit *Construction Neptune Inc.*, au coût total de 104 500 \$ (plus TVH) et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-70-80-3005 (Budget de fonctionnement général - Terrains publics).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Adjudication de marché – reconstruction – rue Sunset
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Reconstruction de la rue Sunset » au soumissionnaire le moins-disant, soit *863962 NB Ltd.*, au coût de 574 600,00 \$ (plus TVH), et adjuge également le marché visant les services d'ingénierie relatifs à ce projet à *Crandall Engineering Limited*, au coût de 74 000,00 \$ (plus TVH), et autorise que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 4-3-90-58-7716 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout).

Que le conseil autorise en plus un transfert budgétaire d'une somme de 600 000,00 \$ du compte no 7-4-20-12-8940 (Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au compte no 4-3-90-58-7716 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout)).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.2
Titre: Adjudication de marché – broyage et asphaltage 2017 – travaux additionnels
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil autorise un ajout au contrat visant le projet intitulé « Dieppe broyage et asphaltage - rues variées 2017 » avec *MacDonald Paving and Construction Limited*, au coût de 150 000,00 \$ (plus TVH), et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7601 (Budget d'immobilisation général - gestion d'asphalte).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 150 000,00 \$ du compte no 1-2-85-95-5925 (Budget de fonctionnement général - intérêts sur débenture) au compte no 3-3-35-58-7601 (Budget d'immobilisation général - gestion d'asphalte).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.4.1
Titre: Acceptation – recommandation du CCU – projet de rezonage – rue Champlain – NID 674416 – station-service
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 21 juin 2017 par le *Comité consultatif en matière d'urbanisme* visant une modification à la carte d'affectation du sol (*Plan d'aménagement municipal*) et une modification à la carte de zonage (*Arrêté de zonage*) relative à une portion du terrain portant le NID 00674416 afin de permettre l'aménagement d'une station-service; et

Que le conseil accepte en plus que cette demande soit assujettie à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme* et selon les modalités suivantes:

1. Que le bâtiment principal soit localisé sur le site en conformité générale au plan de site intitulé « Preliminary Site Plan » en date du 14 mars 2017 et annexé à la présente résolution sous l'annexe A;
2. Nonobstant l'alinéa 3.40(4) de l'Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe Z-10, que deux voies d'accès soient autorisées telles qu'illustrées sur le plan de site intitulé « Preliminary Site Plan » en date du 14 mars 2017 et annexé à la présente résolution sous l'annexe A et que celles-ci soient aménagées conformément aux autres exigences de l'Arrêté Z-10;
3. Que l'aménagement proposé sur le plan de site intitulé « Preliminary Site Plan » en date du 14 mars 2017 et annexé à la présente résolution sous l'Annexe A soit commencé dans un délai de 3 ans à partir de la date d'enregistrement des arrêtés Z-9-5 et Z-10-5;
4. Que le lot 17-1 identifié sur le plan de lotissement intitulé « Gestion Gilles Goguen Inc » annexé à la présente résolution sous l'annexe B soit enregistré au bureau d'enregistrement suite à l'adoption des arrêtés Z-9-5 et Z-10-5; et
5. Sauf indication contraire dans les conditions identifiées ci-dessus, que le site en question soit aménagé conformément aux arrêtés et règlements municipaux.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.4.2
Titre: Acceptation – recommandation du CCU – projet de révision - Arrêté Z-9 (2017) - Plan d'aménagement municipal et Arrêté de zonage Z-10 (2017)
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 21 juin 2017 par le *Comité consultatif en matière d'urbanisme*, soit que le processus visant l'adoption de l'Arrêté Z-9 (2017) concernant le plan d'aménagement municipal et de l'Arrêté de zonage Z-10 (2017) se poursuivre.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.4.3
Titre: Acceptation – recommandation du CCU – projet de modification de condition – rues Sunset et Ste-Thérèse – Place Horizon
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 21 juin 2017 par le *Comité consultatif en matière d'urbanisme* laquelle vise une demande de modification des modalités adoptées sous l'Arrêté de zonage Z-10-1, enregistré au bureau d'enregistrement sous le no. 36133255, le 18 juillet 2016 relatif aux terrains portant les NIDs 00669366, 70487533, 00668483, 00668194, 00669051, 00669036, 00987933, 00987917 et situés entre les rues Sunset et Ste-Thérèse afin de permettre le développement d'une habitation multifamiliale; et

Que le conseil accepte en plus que cette demande soit assujettie à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme* et que la modalité suivante sous le numéro 2.1a)(i) sous le titre *Usages permis et dispositions* adoptée par le conseil le 13 juin 2016 et qui se lie :

2.1a)(i) habitation multifamiliale jusqu'à un maximum de 155 unités de logement,
soit remplacée par ce qui suit :

2.1a)(i) habitation multifamiliale jusqu'à un maximum de 162 unités de logement,

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.5.1
Titre: Adjudication de marché – déneigement des rues municipales
Date: le 10 juillet 2017

Que le conseil adjuge le marché visant le service de déneigement des rues au soumissionnaire le moins-disant, soit *Birch Hill Construction Ltd*, au taux horaire estimé de 225 \$ (plus TVH) selon les termes et les conditions stipulés dans l'entente et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte 1-2-35-65-2650 (Budget de fonctionnement général - Contrat d'enlèvement de la neige).